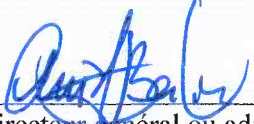

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le mercredi **13 octobre 2021**, à la salle du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette située au 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, à compter de 19 h30 par vidéoconférence, et ce en vertu des arrêtés ministériels 2020-004 du 15 mars 2020 et 2020-028 du 25 avril 2020 et formant quorum sous la présidence de M. Francis St-Pierre, préfet.

RÉSOLUTION 21-284

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 21-10 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE MANIÈRE À
AJUSTER LES NORMES D'IMPLANTATION À PROXIMITÉ DES COURS
DE RÉCUPÉRATION DE PIÈCES AUTOMOBILES ET CERTAINES
DISPOSITIONS PRÉVUES AU PAE

Avis de motion est donné par Langis Proulx que lors d'une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé : « *Règlement 21-10 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à ajuster les normes d'implantation à proximité des cours de récupération de pièces automobiles et certaines dispositions prévues au PAE* ».

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL



Directeur général ou adjoint

(S) Francis St-Pierre
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé
Directeur général et secrétaire-trésorier